



ECOLE D'ARBITRAGE INFORMATION COMITES ET CLUBS

Destinataires : Ligues et comités

Nombre de pièces jointes : 0

- Information (ligues)**
- Diffusion vers : clubs**
- Echéance de réponse :**

Certaines difficultés d'enregistrement et de validation d'écoles d'arbitrage de niveau 2 ont été rencontrées pour permettre leur validation avant le 29 février 2016.

Pour prendre en compte ces difficultés, la date limite de validation des écoles d'arbitrage est repoussée au **10 avril 2016**.

RAPPEL :

Les CTC ont l'obligation de faire valider une école d'arbitrage niveau 2.

Au-delà des 5 exigences à couvrir, aucune contrainte supplémentaire ne peut être imposée par le Comité Départemental.

Une adresse générique est à la disposition des structures : ecolesarbitrage@ffbb.com

Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage (mise à jour régulière) est désormais disponible sur le site internet fédéral : www.ffbb.com.

Suivre le chemin FFBB → Officiels → Arbitres → Ecoles d'arbitrage ou cliquer sur ce [lien](#).

IMPORTANT :

Toutes les déclarations d'école d'arbitrage doivent être enregistrées dans un premier temps par les comités au niveau 1 sur FBI dès réception du formulaire de déclaration du club. Après validation du niveau 2, le statut de l'école d'arbitrage devra être modifié sur FBI par le Comité Départemental.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ Responsable du suivi des écoles d'arbitrage club	Matthieu SOUCHOIS, DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-03-03 2-OFFICIELS - Ecoles Arbitrage – Note date de validation CDE VFIN.doc	